

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 15 août 2014, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser qu'un chalet déjà construit sur piliers excavés en béton empiète partiellement (sur un coin seulement) de 1.14 mètre dans la bande riveraine d'un lac fixée à 10 mètres. Le chalet est donc à une distance de 8.86 mètres de la rive à son point le plus rapproché;

D'autoriser aussi qu'une galerie de bois déjà construite sur piliers excavés en béton, annexée au chalet précédemment décrit, empiète de 4.11 mètres dans la bande riveraine du même lac. La galerie est donc à 5.89 mètres de la rive à son point le plus rapproché.

2014-200 ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS CHERBOURG-DALIBAIRE- PROJETS.

Considérant que l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Cherbourg Dalibaire en collaboration avec le Groupe AIM Solutions Fauniques, ont présenté à la municipalité de Les Méchins un document sur les orientations stratégiques et développement du territoire libre de Les Méchins;

Considérant que la municipalité de Les Méchins trouve très intéressant les orientations stratégiques ainsi que les projets cités dans le présent document;

Considérant que la municipalité de Les Méchins est prête à s'investir et devenir partie prenante et en partenariat;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins est prête à faire partie prenante et en partenariat avec l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Cherbourg Dalibaire sous certaines conditions, à savoir :

- Une entité juridique devra être créée et un comité devra être mis en place afin de gérer le ou les projets cités dans les orientations stratégiques et développement du territoire libre de Les Méchins;
- Le comité devra être formé de représentants de la municipalité, de représentants de l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Cherbourg Dalibaire ainsi qu'un ou des représentants des citoyens;
- Les projets devront être soumis aussi à la municipalité;
- La municipalité de Les Méchins avec son plan d'urbanisme ainsi que les règlements de zonage, construction, lotissement ou autres, restera toujours maître des usages permis sur le territoire libre de Les Méchins.
- La municipalité de Les Méchins investira financièrement dans les projets selon la disponibilité monétaire;
- La municipalité de Les Méchins pourra aussi fournir de la machinerie ou autres services connexes;

2014-201 CORPORATION DÉVELOPPEMENT LES MÉCHINS – COÛTS DES AVANTAGES SOCIAUX POUR L'EMPLOYÉ DU PARC.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité rembourse un montant de \$ 1 134,30 à la Corporation Développement Les Méchins, pour les coûts des avantages sociaux pour l'employé du parc et que la

directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2014-202 DEMANDE À POSTES CANADA DE MAINTENIR LES HEURES D'OUVERTURE AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE À LES MÉCHINS.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service de la clientèle à Les Méchins.

2014-203 M CLAUDE MARQUIS ET MME MARLÈNE FORTIN – DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LA MISE EN DEMEURE QU'ILS ONT REÇUE.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins accorde à M. Claude Marquis et Mme Marlène Fortin, un délai jusqu'à la fin septembre 2015 afin de se conformer à la mise en demeure qu'ils ont reçue en date du 15 août 2014.

2014-204 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que la municipalité de Les Méchins a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la municipalité de Les Méchins désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins autorise la présentation d'une ou des demandes d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

2014-205 DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS – AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE RÉCUPÉRATION.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins alloue un montant de \$ 12 000,00 pour l'aménagement d'un site de récupération au dépôt de matériaux secs. Les travaux consistent à faire une montée avec des blocs de béton et de la gravelle pour pouvoir faire l'installation de conteneurs qui vont servir à la récupération de matériaux secs.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à demander des prix pour les blocs de béton et d'octroyer le contrat à la plus basse soumission.

Que la dépense sera prise à même le surplus accumulé.

2014-206 CSST – CONSTAT D'INFRACTION NO. 302778 1 000919967.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins plaide coupable au constat d'infraction émis par la CSST et portant le numéro 302778 1 000919967.

Que la municipalité paie l'avis de réclamation au montant de \$ 3 938,00 et que la dépense soit prise à même le surplus accumulé.

2014-207 ANCIENNE PRISE D'EAU – SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉSAFFECTATION.

Considérant que l'ouverture le 4 septembre 2014 des soumissions pour les travaux de démolition et de désaffectation de l'ancienne prise d'eau donne les résultats suivants :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Les Entreprises Roy, Duguay & Ass. Inc. : | 17 372,54 \$ (Taxes incluses) |
| - Excavation Bourgoïn & Dickner Inc. : | 39 626,13 \$ (Taxes incluses) |
| - Entrepreneur Allen général Inc. : | 78 183,00 \$ (Taxes incluses) |

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises Roy, Duguay & Ass. Inc. au montant de \$ 17 372.54. Le tout conditionnel à la recommandation de l'ingénieur de Roches Ltée.

2014-208 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2014-2018.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite installer deux compteurs d'eau municipaux pour mesurer la distribution d'eau potable aux différents bâtiments et navires situés sur les propriétés du Groupe maritime Verreault;

CONSIDÉRANT que ce secteur industriel est desservi par deux conduites de distribution, une d'un diamètre de 200 mm et l'autre de 150 mm;

CONSIDÉRANT que les besoins moyens en eau de ce secteur industriel, soit 731 m³ par jour est aussi important que les besoins moyens futurs 10 ans du reste de la municipalité incluant les pertes, soit 791 m³ par jour;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces compteurs d'eau municipaux étaient programmés dans la version II du TECQ, soit celle de 2010-2013, notamment dans la programmation de travaux, présentée par la Municipalité le 28 juin 2011 et acceptée par le MAMROT le 22 juillet 2011 comme priorité 1 faisant partie de la mise aux normes des équipements d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces compteurs n'a pu être réalisée en raison des coûts supérieurs encourus des autres éléments programmés.

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'une soumission au montant de 108 283 \$, incluant les taxes nettes applicables pour la fourniture et l'installation complète de deux compteurs d'eau municipaux;

CONSIDÉRANT que sans aide financière la Municipalité ne dispose pas d'autres moyens.

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité demande au MAMOT de rendre admissible ces travaux à l'actuelle TECQ pour les années 2014 à 2018.

2014-209 **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – TRAVAUX POUR LA FABRICATION D'UN « BYPASS » SELON LES PLANS DE ROCHES LTÉE.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité octroie un contrat à VO3, au montant de \$ 19 139,88 taxes incluses (Soumission du 2 septembre 2014) pour la fabrication d'un « Bypass » contournement de l'eau en stainless dans l'usine de traitement de l'eau potable. Le tout selon les plans de Roches Ltée.

Que cette dépense est prise dans le programme TECQ.

2014-210 **M GAÉTAN DESCHÊNES – DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LA MISE EN DEMEURE QU'IL A REÇUE.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins accorde à M. Gaétan Deschêne, un délai jusqu'à la fin juin 2015 afin de se conformer à la mise en demeure qu'il a reçue en date du 15 août 2014.

2014-211 **CONGRÈS FQM DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2014 À QUÉBEC.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins paie l'inscription au montant de 690,00\$ de M. Benoît Frenette pour le congrès FQM du 25 au 27 septembre 2014 à Québec. Les autres dépenses seront défrayées par M. Benoît Frenette.

2014-212 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 20h25 et il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière